

Musiness Plan & Strategy

Administration & Management

Sales & Marketing

Finances & Technology



Monsieur le Directeur Général de

FIRSTTRUST

Douala -Cameroun

Nos ref GACIKI 02: 036

Douala, le 19 Mars 2021

Objet Accompagnement à la mise en place du système de gestion sécurisée, de complabilisation et de conservation des litres dématérialisés

Mons eur le Directeur Genéral.

Depuis quelques années la cone CEMAC s'active à s'arrimer aux bonnes pratiques en matière de linancement des entreprises à coût acceptables

C'est dans ce cadre que plusieurs decisions unt été prises par les instances regionales et nationales pour implementer des solutions pragmat ques au profit des opérateurs économiques

Uniforme OHADA reintif au droit des sociétés commerciales et du GIE en ses articles 744 1 consacre l'obligation d'inscription en compte des valeurs mobilières. <u>La loi du 23 avril 2014 obligation d'inscription en compte des valeurs mobilières. La loi du 23 avril 2014 obligations d'ematicialises les valeurs mobilieres physiques. Ainsi, les actions vendues ou achetées vont calcifer par des écritures comptables et des virements d'un compti des valeurs mobilières a un autre. Pour ce taire, les valeurs mobilières aumensées sont centralisées auprès du depositaire centralique est aujourd'hoi la Caisse Autonome d'Amortissement ICAA).</u>

Le but de cette opération consiste non soulement à donner un disposité juridique relatif au transferit des proprétés mais aussi de permeitre à l'actionnaire de soule plus aisèment ses titres. Le processus de dématérialisation à n'e découpé en trois étapes, progressives.

- · [taple 1 Inscription en compte des sociétés emettrices ;
- · Elign 2 Dématérialisation des certificals physiques ductions.
- Étapre, 3 obligation de timue des comptes litres dematichaissés.

Un dispositif de sanctions a été mes en plus par la loi de finance antique pour router les sociétés émethores qui ne se soumettraient pas à l'obligation de écoileire et direscrire en compte leurs titres financiers. Le détai de mise en conformité des entreprises est lué pour le 30 avril 2021.

